

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2479

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 35

À la première phrase de l’alinéa 21, substituer au mot :

« fixées »,

le mot :

« précisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.